

qu'Odilon Barrot. Successivement réélu en 1834, en 1837, 1839, 1842 et 1846, il ne négligea aucun moyen pour triompher de la politique de résistance de Guizot, travailla à rendre plus intime la fusion du centre gauche (tiers-parti) et de l'opposition de gauche, et appuya de son vote et de sa parole toutes les propositions faites contre le ministère. Lorsque Guizot chercha à justifier devant la Chambre son voyage à Gand, Odilon Barrot monta à la tribune et prononça ces paroles :

« Croyez-moi, c'est un triste chemin pour rentrer en France que celui qui vous a fait passer sur les cadavres des Français tués par l'étranger. » Il vota contre l'indemnité Pritchard, et fut l'auteur d'un très grand nombre de propositions et d'amendements contre la corruption politique, contre l'envahissement de la Chambre par les députés fonctionnaires, etc. Partisan de la réforme électorale, qu'il avait fréquemment, mais sans succès, portée devant la Chambre, il fut, en 1847, un des promoteurs de la « campagne des banquets », assista à *scize* de ces réunions, et, quand le gouvernement voulut y mettre un terme, déposa au nom de la gauche une demande en accusation du ministère.

Mais, cette fois encore, la Révolution vint contrarier ses prévisions. Appelé trop tard au pouvoir (24 février 1848), il tenta inutilement, en se montrant à cheval sur les boulevards, de calmer l'effervescence générale et de sauver la monarchie; le mouvement populaire, cette fois, était allé jusqu'à la proclamation de la République, qu'Odilon Barrot n'avait point souhaitée. S'il ne la combattit pas ouvertement dès la première heure, il travailla du moins à l'entourer d'institutions « conservatrices. » Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 14, par 107,005 voix sur 130,363 votants et 154,878 inscrits, il prit cette fois, place à droite, fut désigné par la majorité pour présider la commission d'enquête sur les événements du 15 mai et sur les journées de juin, prit une part active aux débats, essaya (27 septembre 1848) de faire prévaloir le système des deux Chambres, et vota : *pour* le maintien de l'état de siège, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la suppression de l'impôt du sel et de celui des boissons. Louis-Napoléon Bonaparte, après son avènement à la présidence, confia à Odilon Barrot (20 décembre 1848) la direction de son premier ministère, avec le portefeuille de garde des sceaux, et la mission de proposer d'importantes restrictions au droit de réunion, à la liberté de la presse, etc., et de défendre à la tribune, contre la Montagne et contre son orateur, Ledru-Rollin, tous les crédits réclamés pour l'expédition de Rome. C'est sur son initiative que fut votée aussi l'interdiction des clubs (21 mars 1849.) Puis, quand le prince-président commença à dévoiler davantage ses desseins personnels, il se sépara d'Odilon Barrot (30 octobre 1849.) « Dès la fin de septembre, dit un biographe, on put lire dans les journaux quelques faits-Paris annonçant une indisposition de M. Odilon Barrot. Ce n'était pas lui, c'était son portefeuille qui se trouvait malade, et cela sans guérison possible. On l'enterra définitivement le 30 octobre. Pour mettre le comble aux douleurs du ministre congédié, son frère, son propre frère, entra dans le nouveau cabinet. Jamais Odilon ne pardonna ce méchant tour à Ferdinand. Sa

rancune, dit la chronique intime, alla jusqu'à s'exprimer du bout de la botte par un geste peu fraternel. La scène se passait en famille, et le ministre du 30 octobre, rendit, séance tenante, à l'ex-président du Conseil, le geste et l'apostrophe. »

À l'Assemblée législative, où deux départements l'élirent, l'Aisne, avec 63,782 voix (112,795 votants, 160,698 inscrits,) et la Seine avec 112,675 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), Odilon-Barrot continua de soutenir la politique de réaction, en appuyant notamment la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, et la loi du 31 mai contre le suffrage universel.

Comme toujours, il n'avait pas prévu le coup d'État; Odilon Barrot, qui protesta contre cet acte à la mairie du X^e arrondissement, fut arrêté, et presque aussitôt relâché. Il parut alors renoncer à la politique; admis à l'Institut (1855), comme membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, il se consacra, depuis le rétablissement de l'Empire, à des études de législation, quand l'Empire « libéral » de M. Emile Ollivier réussit à lui faire accepter, à la suite d'une entrevue aux Tuileries avec Napoléon III, la présidence d'une commission extra-parlementaire, chargée d'étudier des projets de décentralisation. Le gouvernement du 4 septembre l'avait tenu à l'écart; l'Assemblée nationale le nomma membre du Conseil d'État réorganisé, et Thiers (27 juillet 1872) lui en confia la présidence. Il occupait ce poste quand il mourut, l'année d'après. Odilon Barrot était membre titulaire de l'Académie des sciences morales depuis 1870. On lui doit une *Etude sur l'organisation judiciaire*, et d'intéressants *Mémoires*, publiés après sa mort.

BARROT (FERDINAND-VICTORIN), frère du précédent, député de 1842 à 1848, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, sénateur du second Empire et sénateur inamovible, né à Paris, le 10 janvier 1806, mort à Paris, le 12 novembre 1883, fit ses études de droit, devint avocat sous la Restauration, fut un moment, après les journées de Juillet 1830, substitut du procureur du roi près le tribunal civil de la Seine, mais renouça à la magistrature quelques années après, pour rentrer au barreau, et plaida dans plusieurs procès politiques, notamment pour le colonel Vaudrey, impliqué dans l'échauffourée bonapartiste de Strasbourg et acquitté par le jury (18 janvier 1837), et pour Barbès (1839). « D'une famille, dit un biographe, qui a pour maxime de cumuler les honneurs de l'opposition et les profits du pouvoir », Ferdinand Barrot, élu député dans le 3^e collège électoral d'Indre-et-Loire (Loches), le 9 juillet 1842, siégea au centre-gauche, devint avocat du Trésor et obtint de grandes concessions de terrain en Algérie. Le collège électoral de Loches le réélu, le 1^{er} août 1846, par 189 voix sur 336 votants, et 414 inscrits, contre M. Delaville-Leroux (136 voix); il s'occupa surtout à la Chambre des affaires algériennes. Aussi, quand des députés furent accordés à cette colonie, il fut élu par l'Algérie représentant du peuple, le 18 juin 1848, avec 3,055 voix, contre MM. Warrier (1,679 voix), Ch. Mathis (1,573), Bodichon (875), Maggiolo (312) et Thiers (261), en remplacement de Ledru-Rollin qui avait opté pour la Seine. Après avoir échoué aux élections générales du 23 mai 1849 pour la Législative, il fut élu, le 8 juillet 1849, par le département de la Seine, le 7^e sur 11, avec 118,429 voix sur 234,588 votants et 373,800 inscrits, dans l'élec-

tion partielle, nécessité par l'option de onze représentants pour d'autres départements. Il vota généralement avec la droite: le 18 juin 1848, pour le décret contre les clubs; le 9 août, avec la gauche, contre le rétablissement du cautionnement des journaux; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 21 octobre, pour le remplacement militaire; le 2 novembre, contre le droit au travail (amendement F. Pyat); le 30 novembre, pour l'expédition de Rome; le 27 décembre, contre la suppression de l'impôt du sel; le 22 janvier 1849, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-Cour; le 21 mars, pour l'interdiction des clubs; le 11 mai, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres; le 23 mai, contre l'ordre du jour sur les affaires d'Italie et de Hongrie. Lié avec le prince L. Napoléon, qu'il avait assisté devant la Chambre des pairs après l'affaire de Boulogne (octobre 1840), il s'associa à sa politique, fut nommé secrétaire de la présidence en 1849, ministre de l'intérieur la même année (31 octobre), et ambassadeur à Turin, à sa sortie du ministère (mars 1850). Membre de la Commission consultative nommée à la suite du coup d'Etat de 1851, puis conseiller d'Etat, il entra au Sénat le 4 mars 1853, devint grand-référendaire de cette Assemblée, et fut promu grand-officier de la Légion d'honneur, le 12 août 1857.

La chute de l'Empire rendit M. F. Barrot à la vie privée. Le 16 mai 1877, il se présenta, avec l'appui du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, dans l'arrondissement de Courbevoie, et échoua contre M. E. Deschanel; il visa alors le Sénat, où, en vertu de l'accord intervenu entre les trois fractions monarchiques pour les élections aux sièges inamovibles, il fut élu à l'un de ces sièges en remplacement de M. Lanfrey, et comme bonapartiste, le 4 décembre 1877, par 142 voix sur 280 votants, contre 133 données à M. Victor Lefranc.

BARROT (THÉODORE-ADOLPHE), frère des précédents, sénateur du second Empire, né à Paris, le 14 octobre 1801, mort à Paris, le 16 juin 1870, fit sa carrière dans la diplomatie, comme ministre plénipotentiaire au Brésil (1849), à Lisbonne (1849), à Naples (1851), à Bruxelles (1863), et comme ambassadeur à Madrid, d'août 1858 à octobre 1864. Nommé sénateur, le 5 octobre 1864, il fut retraité, comme ambassadeur, le 17 février 1865, et vota avec la majorité dynastique.

BARSALOU (ROREN), député de 1839 à 1842, né à Agen (Lot-et-Garonne), le 26 avril 1794, mort à Agen, le 14 juillet 1887, était banquier dans cette ville. Le marquis de Lusignan, député pour la circonscription de Nérac, ayant été nommé pair de France, les électeurs de ce collège, convoqués le 14 décembre 1839, lui donnèrent pour successeur M. Barsalou, qui conforma son attitude et ses votes à l'attitude et aux votes de son prédécesseur. Il appartint, jusqu'à la fin de la session, à la majorité conservatrice.

BARTHE (FÉLIX), député de 1830 à 1834, ministre, pair de France et sénateur du second Empire, né à Narbonne (Aude), le 28 juillet 1795, mort à Paris, le 28 février 1863, fit ses études au collège Saint-Remi de Toulouse, et, après avoir suivi les cours de la Faculté de droit, vint faire son stage à Paris et s'affilia aux carbonari. Il acquit de bonne heure une situation en vue dans le parti libéral en prononçant

un discours aux funérailles du jeune Lallemand, tué par un garde royal (juin 1820), en criant: « Vive la Charte! » dans une émeute sur la place de la Concorde; Barthe attaqua le meurtrier devant le conseil de guerre qui refusa de l'entendre, et adressa aux journaux une protestation dont la censure arrêta la publication. Il plaida dès lors dans la plupart des procès politiques, fit acquitter le lieutenant-colonel Caron devant la Chambre des pairs, défendit, à Colmar, trois des accusés de Belfort, puis, à Paris, les quatre sergents de la Rochelle, et le député du Bas-Rhin, Kœchlin, pour sa brochure sur le complot de Colmar; dans cette dernière affaire (juillet 1823), Barthe paya d'une suspension d'un mois la vivacité de sa défense; il plaida encore, devant la Chambre des députés, pour le « Journal du Commerce », coupable d'avoir apprécié trop librement les élections, et qui fut condamné au minimum de la peine.

Barthe prit une part active à la Révolution de 1830, à la protestation des journalistes et aux travaux de la commission municipale, et fut nommé alors procureur du roi près le tribunal civil de la Seine. Élu député, le 21 octobre 1830, dans le 7^e arrondissement électoral de Paris, par 381 voix sur 709 votants, en remplacement de M. Bavoux, nommé conseiller-maire à la Cour des comptes, M. Barthe entra dans le ministère disloqué de M. Laffitte, 27 décembre 1830, pour remplacer à l'Instruction publique M. Mérillon, qui devint garde des sceaux; il fut soumis de ce chef à la réélection, et élu, dans le même arrondissement, le 10 février 1831, par 527 voix contre 286 données à son concurrent, M. Bavoux. Le 12 mars suivant, il échangea, dans le nouveau cabinet Casimir Périer, le portefeuille de l'Instruction publique contre celui de la Justice, et fut réélu député, le 5 juillet, dans le 11^e arrondissement électoral de Paris, par 589 voix sur 976 votants, contre 330 voix données à M. Boulay de la Meurthe. Il garda les sceaux jusqu'au 4 avril 1834, et tomba avec le ministère de Broglie; il avait fait adopter quelques modifications au Code pénal, dont la nouvelle édition fut promulguée par ses soins, le 28 avril 1832; il fut alors nommé pair de France, et président de la Cour des Comptes. Il reprit les sceaux dans le ministère Molé, le 15 avril 1837, et les garda jusqu'au renversement de ce ministère par la coalition, le 31 mars 1839. Rendu à la présidence de la Cour des Comptes, il fut fait grand-croix de la Légion d'honneur le 19 avril 1846, révoqué comme premier président en 1848, mais réintégré en 1849, et fut nommé sénateur du second Empire le 31 décembre 1852. Ses opinions d'autrefois s'étaient singulièrement adoucies; il prit quelquefois la parole dans la Chambre haute, et notamment dans la discussion de l'adresse, le 6 mars 1861, en soutenant un amendement qui demandait « le maintien à Rome de la souveraineté temporelle du Saint-Siège, sur laquelle repose l'indépendance de son autorité spirituelle. » Dans une lettre du 8 mars 1861, M. Mérimée, collègue de M. Barthe, donna une explication de ce discours, qui avait un peu surpris de la part d'un ancien carbonaro: « Savez-vous, dit-il, pourquoi M. Barthe, qui d'ordinaire est assez lourd, a été meilleur que de coutume dans son discours sur l'amendement? C'est qu'il avait consulté une nymphe Égérie, et cette nymphe n'est autre que notre ami Thiers. »

BARTHE (JEAN-MARCEL), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, député de 1871 à 1881, et sénateur, né à Pau

(Basses-Pyrénées), le 15 janvier 1813, d'une famille d'artisans aisés, fit son droit à Paris, collabora à l'*Artiste* et au *Temps*, puis vint s'établir avocat à Pau, étudia Fourier et Saint-Simon, et, tout en embrassant les idées phalanstériennes, fit à la politique de la monarchie de juillet une opposition active, qui lui valut d'être nommé conseiller municipal de Pau par les républicains. Élu représentant du peuple pour les Basses-Pyrénées, le 4 juin 1848, par 12,972 voix sur 42,986 votants et 115,623 inscrits, contre MM. Chaho (7,276 voix), Rouy (6,716), Casteran (6,557) et Thiers (6,224), en remplacement d'Arnaud Marrast, qui avait opté pour la Haute-Garonne, il fit partie, à l'Assemblée, du Comité de l'instruction publique, suivit le général Cavaignac, et vota : le 28 juillet 1848, *contre* les clubs; le 31 juillet, *contre* la proposition Proudhon; le 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement des journaux; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel; le 5 février 1849, *contre* l'ordre du jour Oudinot; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; le 23 mai, *contre* l'ordre du jour sur les affaires d'Italie et de Hongrie.

M. Barthe, non réélu à l'Assemblée législative, se tint à l'écart de la politique depuis l'avènement du second Empire; le 4 novembre 1865, il se présenta cependant comme candidat de l'opposition dans la 1^{re} circonscription des Basses-Pyrénées, au siège vacant par suite de la nomination de M. O'Quin, député sortant, à la recette générale du département; mais il échoua avec 6,572 voix, contre 20,688 données à M. Larrabure, élu. Il fut plus heureux aux élections du 8 février 1871; le département des Basses-Pyrénées l'élut le 2^e sur 9, avec 53,047 voix sur 61,049 votants et 110,425 inscrits. Dans cette Assemblée, il a voté : le 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; le 16 mai, s'est abstenu sur les prières publiques; le 10 juin, a voté *contre* l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, *contre* la démission de Thiers; le 24 juin, *contre* les arrêtés contre les enterrements civils; le 20 novembre, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; le 4 décembre, *contre* le maintien de l'état de siège; le 16 mai 1874, *contre* le ministère de Broglie; le 29 juillet, *pour* la dissolution de la Chambre, le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; le 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. En décembre 1872, il fit partie de la commission des Trente, et demanda, par un projet séparé, la prorogation pour trois ans du pouvoir de Thiers; en avril 1873, il proposa la dissolution de l'Assemblée dans les deux mois qui suivraient la libération du territoire; il monta aussi à la tribune dans la plupart des discussions importantes, combattit par lettres les tentatives de restauration monarchique, et parla contre le projet de loi réintégrant dans l'armée active les princes d'Orléans (28 mars 1874). M. Barthe avait été élu conseiller général du canton-est de Pau, le 8 octobre 1871.

Aux élections du 28 février 1876, il se présenta dans la 1^{re} circonscription de Pau, en affirmant « qu'appuyé sur le principe de la

souveraineté nationale, il avait toujours appelé de ses vœux un gouvernement républicain », et fut élu par 6,920 voix sur 12,051 votants et 15,390 inscrits, contre M. de Luppé (4,992 voix). Mais, après la dissolution de la Chambre par le gouvernement du 16 mai, M. Barthe, un des 363, échoua dans la même circonscription avec 6,419 voix, contre M. de Luppé, candidat du maréchal de Mac-Mahon, élu par 6,862 suffrages.

Cette élection fut invalidée, et les électeurs, convoqués à nouveau le 7 juillet 1878, élurent M. Barthe par 6,574 voix, contre 5,805 données à M. de Luppé. Lors de la discussion du projet d'amnistie générale présenté par Louis Blanc, il proposa un article additionnel excluant de l'amnistie les individus condamnés pour assassinat ou pour incendie; l'article fut rejeté à cause des difficultés pratiques qu'on trouverait à distinguer un délit politique d'un délit de droit commun.

Réélu, le 21 août 1881, par 6,858 voix sur 12,078 votants et 16,542 inscrits, contre M. Foucade, candidat conservateur, qui eut 5,128 voix, il se présenta aux élections sénatoriales dans les Basses-Pyrénées et fut élu. Son rôle ne fut pas moins actif au Sénat qu'à la Chambre. Rapporteur de la loi relative aux syndicats professionnels (août 1882), il la défendit contre les orateurs de la droite qui la qualifiaient d'injuste, inutile et dangereuse; il ne put faire adopter la formation d'unions de syndicats divers, vivement attaquée par M. Bérenger, mais triompha de M. Tolain, qui demandait pour les syndicats l'autorisation de se former sans aucune condition, et sans la publication de leurs statuts. En février 1883, il signa, avec M. Bardoux (Voyez ce nom), une proposition de loi destinée à remplacer le texte de loi contre les prétendants voté par la Chambre; hostile à la liberté absolue des congrégations, il prit la parole, en mars, dans la discussion du projet de loi sur la liberté d'association, projet qui fut rejeté, et fut rapporteur (juin-novembre) du projet de loi supprimant les livrets d'ouvriers, et (février 1884) du projet de loi sur les ventes judiciaires d'immeubles de peu de valeur; il proposa (octobre 1884), dans la discussion relative à la réforme des élections sénatoriales, un amendement déclarant électeurs directs *tous* les conseillers municipaux; cet amendement fut rejeté par 107 voix contre 145. Lors du rétablissement du scrutin de liste proposé par M. Constans, soutenu par le ministère Brisson, et voté par la Chambre, M. Barthe protesta vainement (mai 1885) en faveur du scrutin d'arrondissement; il combattit aussi (décembre 1885) la liberté du taux de l'intérêt en matière commerciale. Les 20 et 21 juin 1886, dans la discussion de la loi Brousse, relative à l'expulsion des princes, il présenta un amendement déferant au Sénat, en vertu de la Constitution de 1875, « les manifestations de prétentions dynastiques ou plébiscitaires contraires à la Constitution »; l'amendement fut repoussé par la Commission; il intervint encore (février 1888) dans la question de l'organisation du crédit agricole pour protéger l'agriculture contre les usuriers. Dans la session de 1889, il a voté : le 13 février, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal; le 18 février, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; le 29 mars, *pour* la proposition de loi fixant la procédure à suivre devant le Sénat pour juger toute personne inculpée d'attentat contre la sûreté de l'Etat (affaire Boulanger).

BARTHE-LABASTIDE (LOUIS-JACQUES-GUILLAUME), député de 1815 à 1827, né à Narbonne (Aude), le 17 novembre 1762, mort à Paris, le 16 janvier 1840, était négociant à Narbonne, quand il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de l'Aude, avec 107 voix sur 164 votants et 221 inscrits. Réélu le 4 octobre 1816 par 85 voix sur 115 votants et 213 inscrits, il échoua le 5 novembre 1820 dans le 2^e arrondissement électoral de l'Aude, avec 258 voix contre 274 accordées à M. Astoin, élu.

Huit jours après, le 13 novembre, le collège de département lui renouvela son mandat par 164 voix sur 306 votants et 341 inscrits. Aux élections du 25 février 1824, il fut élu par le 2^e arrondissement électoral de l'Aude (Narbonne) avec 421 voix sur 491 votants et 591 inscrits, contre M. Vincent Despeyroux (58 voix); ce fut sa dernière législature, car il échoua successivement ensuite, dans le même arrondissement, le 17 novembre 1827 avec 227 voix contre 250 données à son concurrent M. Sermin, élu; le 23 juin 1830, avec 230 voix contre 358 à M. de Podenas, élu; et le 5 juillet 1831 (Narbonne) était devenu le 5^e collège électoral de l'Aude, avec 131 voix contre 360 données à M. de Podenas, élu.

Membre fidèle de la majorité de droite, Barthe-Labastide prit fréquemment la parole, surtout dans la chambre introuvable; ses propositions et ses discours étaient plus souvent inspirés par des réminiscences historiques imprévues, que par la conscience des nécessités politiques de son temps. Le 13 janvier 1816, par exemple, il déclara amèrement la mort du cardinal de Richelieu, mais il se montra, en d'autres circonstances, plus pratiquement monarchiste; il demanda la signature des articles de journaux, la restitution des forêts des anciens convents aux corporations religieuses actuelles, l'abolition du recrutement militaire (des missionnaires étant plus utiles que les soldats), et de l'avancement à l'ancienneté; il dénonça, comme factieux, tout signataire de pétitions demandant le maintien de la Charte, etc.

BARTHÉLEMY (JEAN-ANDRÉ), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né au Puy (Haute-Loire), le 23 septembre 1742, mort à une date inconnue, était avocat au Puy au moment de la Révolution dont il adopta les idées avec ardeur; il s'enrôla dans les canonniers volontaires du Puy, où il passa lieutenant. Élu membre de la Convention, le 6 septembre 1792, il ne prit la parole qu'une seule fois, dans le procès de Louis XVI, pour dire: « Je vote la mort! » Quelques mois après, il fut nommé membre du Directoire de la Haute-Loire, et, le 22 vendémiaire an IV, élu de nouveau, par le même département, au Conseil des Cinq-Cents, avec 173 voix sur 177 votants. Il était depuis longtemps rentré dans l'obscurité, lorsque la loi du 12 janvier 1816, contre les régicides, l'envoya en exil. Il se réfugia en Suisse, puis en Autriche, où il mourut.

BARTHÉLEMY (NICOLAS), député au Conseil des Cinq-Cents, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Forges (Meuse), le 12 octobre 1758, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, procureur au bailliage de Metz, puis, dévoué aux idées nouvelles, devint juge de paix, juge au tribunal du district, et commissaire du gouvernement près du tribunal. Élu député de la Moselle au conseil des Cinq-

Cents, le 25 germinal an VI, il était inspecteur de la salle (questeur) en l'an VIII, et, quelques jours avant le 18 brumaire, annonça qu'il général Lefebvre, commandant la place de Paris, refusait de mettre à sa disposition la garde de l'Assemblée. Il adhéra d'ailleurs au coup d'Etat du général Bonaparte, et fut nommé président du tribunal civil de Metz le 28 floréal an VIII. Élu à la Chambre des Cent-Jours par le département de la Moselle, le 12 mai 1815, avec 69 voix sur 107 votants et 253 inscrits, il assista silencieusement aux débats de cette courte législature, et disparut de la vie politique.

BARTHÉLEMY (FRANÇOIS, MARQUIS DE), membre du Directoire, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône), le 20 octobre 1747, mort à Paris le 3 avril 1830, était neveu de l'abbé Barthélemy, garde des médailles du roi et auteur du *Voyage d'Anacharsis*: cet oncle se chargea de son éducation, le fit entrer aux affaires étrangères sous le duc de Choiseul, et attacha aux ambassades de Berne, de Stockholm et de Londres: ce fut lui qui fut chargé de notifier à cette dernière cour l'acceptation de la Constitution par Louis XVI. Ministre plénipotentiaire à Berne en 1791, il se fit remarquer, dans ce poste, par la modération dont il fit preuve tant vis-à-vis des conventionnels mis hors la loi, que vis-à-vis des émigrés; il négocia ensuite avec succès la paix avec la Prusse (avril 1795), avec l'Espagne, avec l'électeur de Hesse, et, sans résultat, avec le cabinet britannique; en messidor an V (1797), il fut nommé par l'influence du parti de Clichy membre du Directoire exécutif en remplacement de Letourneur (de la Manche). La journée du 18 fructidor, fatale à ce parti, le renversa; il fut arrêté dans son lit, emprisonné, condamné à la déportation, et transporté à la Guyane.

Après cinq mois de séjour à Simfamarí, Barthélemy s'échappa avec cinq de ses compagnons, gagna les États-Unis et l'Angleterre, et fut porté par le Directoire sur la liste des émigrés. Il rentra en France aussitôt après le 18 brumaire, et, le 4 pluviose an VIII, fut nommé, par le premier consul, membre du Sénat conservateur, et chevalier de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII. Napoléon le créa comte de l'Empire le 26 avril 1808, et le fit, en 1814, président du Sénat conservateur: à ce titre, il présida la séance où fut proclamée la déchéance de l'empereur, et fut chargé de féliciter l'empereur de Russie sur sa magnanimité. Il fut de la commission chargée de l'examen de la charte de 1814, et fut élevé par le roi à la pairie (4 juin 1814) et à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur (4 janvier 1815). Il se fit oublier pendant les Cent-Jours, et reprit toutes ces dignités au retour de Gand, y ajouta le titre de ministre d'Etat le 5 octobre 1815, et celui de marquis le 2 mai 1818; dans le procès du maréchal Ney, il vota la mort. M. de Barthélemy prit rarement la parole à la Chambre Haute, et dans un sens peu libéral; en février 1819, il demanda quelques restrictions à la loi électorale déjà si étroite, et fit adopter, le 2 mars suivant, des modifications dans l'organisation des collèges électoraux.

BARTHÉLEMY (ANTOINE-AUGUSTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Paris, le

11 avril 1802, fit ses études au collège Sainte-Barbe et exerça la profession d'imprimeur sous la Restauration. Retiré en 1829 dans le département d'Eure-et-Loir, il s'y fit une situation dans l'opposition libérale, fut, après 1830, nommé maire de Bailleau-Lévêque, où il résidait, puis conseiller général de son canton. Après avoir sollicité, sans succès, les suffrages des électeurs de Chartres, le 1^{er} août 1846, comme candidat de l'opposition démocratique, il se déclara en faveur de la révolution de Février, qui le fit commissaire de la République dans Eure-et-Loir, et fut élu (23 avril 1848) par 57,548 suffrages sur 72,675 votants et 87,002 inscrits, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 7. Il opina ordinairement avec le parti du général Cavaignac, c'est-à-dire qu'il s'associa, comme républicain très modéré, à la plupart des votes de la droite : *pour* le décret sur les clubs; *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; *pour* la proposition Râteau, *contre* l'abolition de la peine de mort; *contre* le droit au travail; *contre* la suppression de l'impôt du sel. Pourtant, il vota avec la gauche dans quelques circonstances, par exemple : 7 mai 1849, *pour* l'amnistie des transportés; 14 mai, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, etc.

Après l'élection présidentielle du 10 décembre, Barthélemy ne se rallia pas à Louis-Napoléon, et lui fit une opposition timide. Elle s'accrut davantage à l'Assemblée législative, où 21,953 suffrages (63,593 votants, 84,674 inscrits) l'envoyèrent, le 13 mai 1849, représenter le même département. Il y fit partie jusqu'au bout de l'opposition de gauche, vota avec elle, et se montra nettement opposé à la loi du 31 mai, qui restreignait le suffrage universel.

Après le coup d'État de décembre, il essaya de rentrer dans la vie politique, d'abord lors des élections législatives du 29 février 1852, où il n'obtint contre le marquis d'Argout, candidat officiel élu, qu'un très petit nombre de suffrages, puis, le 22 juin 1857; il réunit alors, comme candidat de l'opposition, 6,963 voix, contre 18,046 accordées au vicomte Gustave Reille, candidat du gouvernement, élu.

BARTHÉLEMY (JEAN-JOSEPH-HIPPOLYTE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lauterbourg (Bas-Rhin), le 8 février 1801, mort à Lyon (Rhône), le 16 janvier 1863, était conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, quand, porté dans la Vienne par les républicains de nuance modérée candidat à l'Assemblée constituante du 23 avril 1848, il fut élu le 3^e sur 8, avec 48,613 voix (70,722 votants). Partisan du général Cavaignac, il vota parfois avec la gauche, mais le plus souvent avec la droite : 9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites intentées à Caussidière; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 27 septembre, *contre* l'institution de deux Chambres; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *contre* le crédit de 1.200.000 francs pour l'expédition de Rome; 20 avril, *pour* le maintien du cautionnement des journaux; 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

BARTHÉLEMY (JOSEPH-EMMANUEL), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Marseille, le 22 juillet 1804, mort à Marseille, le 10 décembre 1880, était le fils

d'un notaire très dévoué à la Restauration. Rompant avec les traditions monarchistes de sa famille, il se jeta de bonne heure dans la lutte contre la royauté, et prêta à l'opposition un concours que sa situation de courtier de commerce rendait aussi actif que pratique. Il usa de son influence contre les ministères doctrinaires de Louis-Philippe, salua l'avènement de la République de 1848 et fut maire de Marseille après la révolution de Février. L'habileté qu'il déploya dans ces fonctions lui valut, aux élections du 23 avril pour la Constituante, un très grand nombre de voix dans les Bouches-du-Rhône. Barthélemy obtint 72,084 suffrages, et, bien que le procès-verbal de l'élection ne fasse mention ni du chiffre des votants, ni de celui des inscrits, il est probable qu'il approcha de l'unanimité. Il siégea à gauche, mais pas à la Montagne, prit quelquefois la parole, et vota avec les républicains de l'Assemblée, sans s'associer, toutefois, aux manifestations du parti socialiste. C'est ainsi qu'il se prononça : *pour* le décret sur les clubs; *contre* l'abolition de la peine de mort et *contre* le droit au travail, et qu'il vota, d'autre part : *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; *pour* l'amendement Grévy; *pour* la suppression de l'impôt du sel; *contre* la proposition Râteau; *contre* l'expédition de Rome et *pour* la mise en liberté des transportés. Adversaire du gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte, il obtint encore 5,305 voix, le 29 février 1852, comme candidat d'opposition dans la première circonscription des Bouches-du-Rhône, contre 12,502 au candidat officiel, M. de Chanterac, élu. Il n'avait pas appartenu à la Législative. Sous l'Empire, il renonça définitivement à la politique.

BARTHÉLEMY-SAINTE-HILAIRE (JULES), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur inamovible et ministre, né à Paris, le 19 août 1805, entra, sous la Restauration au ministère des finances, collabora au *Globe* à partir de 1826, et, en qualité de rédacteur de ce journal, signa, en juillet 1830, la protestation de la presse contre les Ordonnances.

Sous la monarchie de juillet, il écrivit dans le *Constitutionnel*, dans le *National*, etc., devint, en 1834, professeur de littérature française à l'École polytechnique, puis professeur de littérature grecque au Collège de France (1838), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1839), chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, M. Cousin (1840), et, après février 1848, secrétaire principal du gouvernement provisoire. Élu représentant du peuple par le département de Seine-et-Oise, le 23 avril 1848, le 11^e sur 12, avec 48,970 voix, il vota : le 26 mai, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans; le 7 juin, avec la droite, *pour* la loi contre les attroupements; le 28 juillet, avec la droite, *pour* le décret contre les clubs; le 9 août, *contre* le cautionnement des journaux; puis, avec la droite, le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *contre* le droit au travail (amendement F. Pyat). Le 25 novembre, au moment où se posaient les deux candidatures à la présidence du prince Louis-Napoléon et de Ca-

vaignac. M. Barthélémy-Saint-Hilaire monta à la tribune et lut un long discours blâmant les temporisations calculées du général Cavaignac aux journées de juin, et attaquant la faction qui avait contribué à renverser la commission exécutive. C'est alors que Dupont de l'Eure fit adopter l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie. » Il continua de voter avec la droite : le 29 décembre 1848, *contre* la suppression de l'impôt du sel; le 22 janvier 1849 *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour; le 1^{er} février, *contre* l'amnistie générale; le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; le 11 mai, *contre* la mise en accusation du président et de ses ministres; le 18 mai, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu par Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4^e sur 10, avec 49,960 voix, sur 96,950 votants et 139,436 inscrits, il vota généralement avec la droite, et, en qualité d'administrateur du Collège de France depuis janvier 1849, provoqua et obtint la suspension du cours de Michelet (1851). Le coup d'Etat de Napoléon le rapprocha alors de la gauche; il protesta contre le 2 Décembre, et, bien que gracieusement dispensé du serment, donna sa démission de professeur et d'administrateur, et se consacra aux études sur la philosophie de l'Inde, à la traduction d'Aristote, et aux autres travaux qu'il avait toujours poursuivis même pendant sa carrière politique. En 1855, il fit un voyage en Egypte, en qualité de membre de la commission d'études du canal de Suez, et, le 1^{er} juin 1863, se présenta comme candidat de l'opposition dans la 1^{re} circonscription de Seine-et-Oise, où il céda avec 11,768 voix, contre M. Caruel de Saint-Martin, candidat officiel, élu par 16,314 suffrages. Il fut plus heureux, le 24 mai 1869, contre le candidat officiel, M. Hély d'Osseil, et fut élu, dans la même circonscription, par 18,655 voix, contre 12,421 données à son concurrent, sur 31,786 votants et 40,675 inscrits. Il siégea à gauche, et fit partie du groupe dissident des Dix-sept, qui, à l'occasion du plébiscite de mai 1870, refusèrent de signer le manifeste anti-plébiscitaire des députés et des journalistes républicains (13 avril) et se déclarèrent partisans d'une gauche ouverte à tous ceux « qui voulaient hâter le retour de l'opinion publique en faveur de la liberté, sans faire ni vouloir faire aucune révolution. »

Élu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée de Bordeaux, le 1^{er} sur 11, par 47,224 voix, sur 53,390 votants et 123,875 inscrits, il reprit sa place à gauche, déposa, le 16 février, la proposition : « M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française », et devint secrétaire général du chef du pouvoir exécutif, auquel le rattachait une vieille et étroite amitié; il refusa tout traitement pour cette fonction, qu'il exerça jusqu'à la chute de Thiers (24 mai 1873). À l'Assemblée nationale, il vota : le 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; s'abstint, le 16 mai, sur les prières publiques, le 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, *contre* la démission de Thiers; le 24 juin, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils; le 20 novembre, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; le 4 décembre, *contre* le maintien de l'état de siège; le 16 mai 1874, *contre* le ministère de Broglie; le 29 juillet, *pour* la dissolution de l'Assemblée;

le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; le 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Le 10 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par la Chambre, le 14^e, le second jour de scrutin, avec 349 voix sur 600 votants, siégea à gauche, fut rapporteur du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, et vice-président du Sénat (janvier 1880). Il accepta, dans le cabinet J. Ferry (septembre 1880), le ministère des Affaires étrangères, débuta par une circulaire très pacifique (24 septembre) à nos agents diplomatiques, et proposa l'arbitrage européen dans le conflit gréco-turc (décembre 1880).

On taxa de faible et senile la conduite politique tenue en cette circonstance, surtout lorsque le *Morning-Post*, d'une part, et la *Presse*, de Vienne, d'autre part, publièrent trois circulaires de M. Barthélémy-Saint-Hilaire contestant la légalité de l'arbitrage, et rejetant sur la Grèce seule la responsabilité des événements. Interpellé à la Chambre par M. Antonin Prost, le 3 février 1881, il affirma la politique pacifique de la France, et son refus d'aller jusqu'aux mesures de coercition. En décembre 1881, il obligea M. Roustan, notre résident à Tunis, à poursuivre devant la cour d'assises le journal *l'Intransigeant*, qui l'accusait de tripotages financiers en Tunisie, et accepta, un peu trop facilement, le principe d'une indemnité demandée par l'Espagne en faveur de ses nationaux tués dans les chantiers d'alfa de Saïda, lors des troubles dans le Sud-Oranais. Il quitta le ministère à la chute du cabinet Ferry (10 novembre 1881).

En février 1883, il prit la parole dans la discussion du projet de loi Brousse (expulsion des prétendants), pour combattre le texte du gouvernement, auquel il préférait le projet général et facultatif présenté par MM. Barthe et Bardoux. Dans la dernière session, il a voté : le 13 février 1889, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal; le 18 février, *pour* la proposition de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse; le 29 mars, *pour* la procédure à suivre par le Sénat érigé en haute-Cour de justice (affaire Boulanger).

Outre sa traduction d'Aristote, qui est son œuvre capitale, M. Barthélémy-Saint-Hilaire a publié de nombreux rapports à l'Institut sur les philosophies grecque et indoue, des *Lettres sur l'Égypte* (1856) une étude sur *Mahomet et le Coran* (1865), une traduction en vers de *l'Illiade* (1869), etc.

BARTHELOT Voy. RAMBUTEAU (COMTE DE).

BARTHOLONY (CÉSAR - ALEXANDRE - ANATOLE), député au Corps législatif de 1860 à 1869, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 22 août 1822, descend d'une famille noble de Florence, émigrée à Genève à la fin du xv^e siècle, et établie en France depuis 1814. Il se fit recevoir ingénieur civil, devint maire de Sciez (Haute-Savoie), conseiller général dans ce département, et fut élu député de la 2^e circonscription de la Haute-Savoie (Thonon), le 10 décembre 1861, avec 10,913 voix, sur 20,522 votants et 33,542 inscrits, contre MM. Quétaud (6,411 voix) et Ramel (3,198). L'élection fut invalidée, mais les électeurs, convoqués à nouveau le 15 avril 1861, réélurent M. Bartholony par 13,722 voix, contre 5,652 données à M. Quétaud. Il vota avec la majorité dynastique, et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, par 17,158 voix sur 23,939 votants et 34,527 inscrits, contre

MM. de Viry, 4,882 voix, et Quétaud, 1,914. Aux élections du 24 mai 1869, il échoua au scrutin de ballottage avec 13,338 voix, contre 14,344 données à M. le baron d'Yvoir, candidat de l'opposition, élu. Il était président du comice agricole de Bonneville, chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 15 août 1863, et chevalier de l'ordre espagnol de Charles III. Aux élections du 20 février 1876, il se présenta à la députation comme partisan déclaré de l'appel au peuple, dans le VII^e arrondissement de Paris, où il échoua contre le candidat de l'extrême-gauche, M. Frébault.

BARTOLI (HECTOR-ALEXANDRE), député en 1876, puis de 1881 à 1883, né à Sartène (Corse), le 11 mai 1822, mort à Sartène, le 4 novembre 1883, étudia la médecine, se fit recevoir docteur en 1843, exerça avec succès sa profession à Marseille et devint professeur de pathologie interne à l'école préparatoire de médecine de cette ville. Républicain déterminé, il débuta dans la vie politique comme candidat de l'opposition démocratique au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863, dans la 1^{re} circonscription électorale de la Corse : il obtint alors 8,312 voix contre le candidat officiel, Séverin Abbatucci, qui fut élu par 15,330 suffrages. Présentée de nouveau à toutes les élections législatives jusqu'à la fin de l'Empire, sa candidature réunit chaque fois un assez grand nombre de suffrages, mais sans triompher. Il échoua encore le 8 février 1871. Ce n'est qu'aux élections du 20 février 1876, que l'arrondissement de Sartène l'envoya à la Chambre des députés, par 3,137 voix (6,257 votants, 8,020 inscrits), contre 3,106 à M. Charles Abbatucci, bonapartiste. Il siégea à gauche, vota pour l'amnistie, pour la loi nouvelle sur l'enseignement supérieur et la collation des grades, pour la loi nouvelle sur l'élection des maires, pour l'ordre du jour du 4 mai 1877 contre les menées nîramontaines, et fit partie des 363. Les républicains de Sartène l'opposèrent, le 14 octobre, au candidat officiel du maréchal ; mais ce candidat, qui était son ancien concurrent, M. Ch. Abbatucci, l'emporta par 4,086 voix ; M. Bartoli n'en avait recueilli que 1,659. Il fut plus heureux au renouvellement suivant de la Chambre. Élu le 21 août 1881, avec 3,509 suffrages (6,674 votants, 8,856 inscrits), contre MM. Ch. Abbatucci (2,214) et Tram (942), il prit place à la gauche radicale, vota, le 26 janvier 1882, contre le cabinet Gambetta, c'est-à-dire pour le projet de révision intégrale de la commission, se prononça pour la proposition Boyssset tendant à l'application du concordat, s'abstint (13 juin 1882) dans le scrutin sur le rétablissement du divorce, etc. Puis, la maladie le tint éloigné du Parlement ; il dut cesser de prendre part aux travaux de la Chambre, et revenir en Corse, où il mourut.

BARTOLI (FRANÇOIS-MARIE), frère du précédent, né à Sartène (Corse), le 27 décembre 1814, fut élu en remplacement de son frère cadet, le 20 janvier 1854, par l'arrondissement de Sartène, avec 3,708 voix, sur 6,392 votants et 8,834 inscrits. D'opinions moins avancées, il siégea à l'union républicaine et soutint la politique opportuniste du ministère Ferry. « Autant le docteur Bartoli votait bien, écrit à la veille des élections de 1885 un biographe intransigeant, autant le Bartoli actuel vote mal. Cet ancien garibaldien, qui parle et entend très difficilement le français — peut-être est-ce là son excuse ? — n'est ni plus ni moins qu'un ferryste

ordinaire. » Il vota notamment : pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour le maintien du budget des cultes, et contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel.

Sa carrière parlementaire fut courte : il ne fut pas réélu aux élections d'octobre 1885.

BARVILLE (LOUIS-FRANÇOIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 19 octobre 1749, mort à une date inconnue, officier aux gardes françaises, fut élu, le 2 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Orléans. Il fut de la minorité, protesta contre la réunion des trois ordres, et, finalement se retira de l'Assemblée après avoir donné sa démission, le 17 août 1790.

BARY (LOUIS-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris, le 15 octobre 1776, mort à une date inconnue, entra dans l'administration en 1798 comme employé au secrétariat du Directoire (21 novembre), devint secrétaire d'État après le 18 brumaire, receveur particulier des contributions le 25 mai 1803, et archiviste du cabinet de l'empereur le 30 janvier 1810.

Il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Saint-Pol, le 14 mai 1815. Les journaux de l'époque publièrent un discours, qu'il n'avait pu prononcer à la tribune, sur l'abolition de la confiscation, discours rempli d'idées de justice et d'humanité.

La monarchie de juillet lui rendit ses fonctions d'archiviste et le plaça au ministère de la justice ; il fut nommé chef de seconde classe le 15 mai 1835 et admis à la retraite le 31 mars 1848.

BASCHI. Voy. CAYLA (COMTE DE).

BASÈQUE (ALBERT-FRANÇOIS-MARIE IMBERT, COMTE DE LA), député de 1824 à 1830, né à Lille (Nord), le 10 décembre 1755, mort à Aire (Pas-de-Calais), le 1^{er} janvier 1840, fut élu député, le 25 février 1824, par les royalistes du 2^e arrondissement du Nord (Hazebrouck). Le procès-verbal de l'élection le qualifie ainsi : « propriétaire à Maubenge et chevalier de Saint-Louis. » Son mandat lui fut renouvelé par la même circonscription, le 17 novembre 1827. Il vota avec la droite, — quand il vota, car, s'il faut en croire la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, publiée en 1826, ce député n'était rien moins qu'assidu aux séances. « Sans ambition et sans intrigue, y est-il dit, M. de La Basèque refusait l'élection, protestant que ses habitudes et sa santé ne lui permettaient pas de séjourner à Paris. Mais ces dispositions, qui l'éloignaient de la Chambre, étaient un nouveau motif pour que le ministère mit tout en œuvre pour l'y faire entrer, puisque sa place eût pu échoir à l'un de ces fâcheux à conscience qui vont dérangent toute l'économie d'un projet. M. de La Basèque fut donc élu, et il a parfaitement rempli le mandat... des ministres, nous voulons dire qu'il n'a point encore assisté aux séances : sa figure et sa voix y sont totalement inconnues, et, s'il s'avise de se présenter à la Chambre, nous lui conseillons de se munir de sa médaille, autrement, il courrait grand risque d'être éconduit par les huissiers, comme intrus. »

BASLY (EMILE-JOSEPH), député depuis 1885, né à Valenciennes (Nord), le 29 mars 1854, fut

d'abord ouvrier mineur, et fut un des inspirateurs de la grève d'Auzin (1880) qui aboutit, trois ans après, au Syndicat des ouvriers mineurs, dont Basly devint le secrétaire général. Il fut délégué, cette même année, par les mineurs du Nord au congrès des mineurs à Saint-Etienne, soutint avec énergie leurs revendications, et, lors de la seconde grève d'Auzin (mars-avril 1884), vint défendre à Paris, devant la Commission parlementaire nommée à cet effet, les griefs et les réclamations des grévistes. Il parla dans plusieurs réunions publiques, et, en raison de la polémique soulevée dans la presse par l'ardeur de ses opinions socialistes, acquit bientôt une notoriété qui lui valut d'être porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste radicale du département de la Seine. Il ne fut élu qu'au second tour, le 18 octobre, le 37^e sur 38, par 267,376 voix sur 416,886 votants et 564,338 inscrits. A Denain, où il se présentait simultanément, il échouait avec 7,526 voix sur 291,457 votants. Il siége à l'extrême gauche et fait partie du groupe ouvrier socialiste.

Lors de la grève de Decazeville, M. Basly, dans une réunion publique traita de « justiciers » les assassins de l'ingénieur Watrin. A cette occasion, le bureau de la gauche du Sénat crut devoir faire une démarche auprès du gouvernement pour signaler le danger de semblables excitations. M. de Freycinet se déclara suffisamment armé par la loi, et lorsque l'interpellation de M. Basly sur cette grève vint en discussion, le 11 février 1886, la Chambre se déclara, par 287 voix contre 182, « confiante dans la sollicitude du gouvernement pour les intérêts des travailleurs et dans son énergie pour assurer la sécurité publique. » M. Basly se rendit alors à Decazeville, pour encourager la résistance des grévistes, au nom du groupe ouvrier de la Chambre, qui avait décidé d'avoir toujours un délégué auprès des mineurs. Le gouvernement, pour contenir ces excitations dans les limites de la loi, fit arrêter MM. Roche et Duc-Querey, et obtint l'approbation de la Chambre, pour cette mesure, par 419 voix contre 92.

M. Demôle, ministre de la justice, ayant présenté, le 27 mai, le projet de loi d'expulsion des princes, M. Basly déposa immédiatement une proposition tendant à la confiscation des biens de la famille d'Orléans; lors de la discussion (10 et 11 juin), il se rangea du côté de M. Barodet, qui combattait l'expulsion au nom de la liberté, et vota contre le projet. Le 18 octobre, il interpella, sans résultat, le gouvernement sur son attitude provocatrice, dans la grève de Vierzon. Lorsque le général Boulanger, à la séance du 4 juin 1888, demanda la révision de la constitution, M. Basly prit la parole contre la proposition, et, dans la discussion sur le travail des mineurs et des femmes dans les manufactures (juillet 1888), demanda en vain la limitation de la journée à huit heures de travail. Dans la dernière session, M. Basly a voté :

Le 11 février 1880, contre le rétablissement du scrutin unimominal;

Le 14 février, contre l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles;

Le 14 mars, contre la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes;

Le 2 avril, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu, le 4 avril, sur la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

BASQUIAT-MUGRIAT (ALEXIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Sever, (Landes), le 25 avril 1758, mort à Saint-Sever, le 21 décembre 1844, était lieutenant-général de la sénéchaussée de Saint-Sever. Le tiers état de la « sénéchaussée de Dax et Saint-Sever », le députa, le 1^{er} avril 1789, à l'Assemblée des Etats généraux, où son rôle fut modeste. Inclinant, mais avec modération, vers les idées nouvelles, il figura, en 1790, parmi les députés, qui, inscrits sur la liste des abstentionnistes dans la question du renvoi des ministres, s'adressèrent au *Moniteur* pour protester contre cette inscription. Il était, ce jour-là, « absent par congé de l'Assemblée nationale. »

BASSAGET (ANDRÉ), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Marsillargues (Gard), le 12 février 1758, mort à Marsillargues, le 28 janvier 1843, avait été élevé à Genève, s'établit ministre protestant à Lourmarin (Vaucluse), et, partisan actif de la Révolution, devint juge de paix de sa résidence, puis accusateur public près le tribunal criminel du département. Elu, le 23 germinal an VI, député de Vaucluse au Conseil des Anciens, il prit une fois la parole au sujet d'une courte mission qu'il était allé remplir en Hollande.

Il entra au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, et en fit partie jusqu'en 1808, sans rompre une seule fois le silence. Il se retira alors dans ses propriétés de Vaucluse, et, par une prudente administration, se constitua une belle fortune. La réaction de 1815 l'exila un moment de Lourmarin et le mit en surveillance à Narbonne, jusqu'à l'ordonnance du 5 septembre, qui lui permit de rentrer chez lui.

BASSAL (JEAN), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Béziers (Hérault), le 12 septembre 1752, mort à Paris en 1802, était membre de la congrégation de la mission avant 1789, et fut nommé, en 1790, curé constitutionnel de Saint-Louis à Versailles, puis vice-président du district. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, par 299 voix sur 553 votants, afficha des opinions très avancées, et soutint, à la tribune, la proposition d'amnistie pour les massacres d'Avignon et les poursuites contre le duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel et contre le sursis, et répondit, au 3^e appel nominal : « Je ne suis pas du nombre de ceux qui pensent que la conservation du tyran est nécessaire au maintien de la République, à la répression des factions. Louis est le fatal auteur de tous les massacres qui ont eu lieu pendant la Révolution. S'il restait chez nous, il ne cesserait d'exciter toutes les factions; au dehors il irriterait toutes les puissances : je vote donc pour la mort. »

Envoyé en mission dans le Jura, et nommé secrétaire de la Convention à son retour, il fut accusé de modérantisme, et se défendit en rappelant qu'il avait reçu chez lui Marat poursuivi par Lafayette. Président du club des Jacobins, il fut envoyé en Suisse pour organiser l'approvisionnement de l'armée d'Italie, puis il accompagna à Naples le général Championnet, et fut bientôt accusé par le Directoire de provoquer le trouble entre le commissaire civil et l'agent militaire, et d'en profiter pour dilapider la caisse publique : il fut ramené à Milan, avec Championnet, et ne fut sauvé que par la révo-

lution du 3 prairial an VII, qui renversa trois directeurs. Championnet, ayant été remplacé à la tête de l'armée en l'an VIII, Bassal resta auprès de lui, et, à la mort du général, survenue peu après, se retira à Paris, où il mourut obscurément.

BASSANO (DUC DE), *Touj. MARET.*

BASSE (LOUIS), député de 1837 à 1848, né à Roëzé (Sarthe), le 22 mai 1768, mort au Mans (Sarthe), le 11 juin 1851, fut investi, sous la Révolution, de plusieurs fonctions administratives et judiciaires : juge de paix et président de l'administration municipale du canton de Mayet de l'an II à l'an V, il fut nommé, en l'an VI, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel du Mans, mais ne put prendre possession de ce poste, faute d'avoir atteint l'âge exigé par la loi. En l'an IX, il devint avoué près le tribunal civil du Mans. La Révolution de 1830 lui ouvrit plus tard la carrière parlementaire. Partisan de la monarchie de juillet, maire de la ville du Mans, il sollicita d'abord plusieurs fois, sans les obtenir, les suffrages des électeurs de cette ville; il ne parvint à être élu député qu'à un âge déjà avancé, le 4 novembre 1837. Il siégea dans la majorité conservatrice et ne cessa de voter avec elle. Peu de temps après son entrée à la Chambre, M. Basse fut le héros d'une mésaventure qui fit quelque bruit : la police le surprit un jour dans une maison de jeu clandestine, et M. l'avocat du roi, Thévenin, n'hésita pas à livrer son nom à la publicité. Il n'en continua pas moins d'occuper son siège à la Chambre jusqu'à la révolution de Février, ayant été successivement réélu par le 1^{er} collège de la Sarthe, les 2 mars 1839 et 9 juillet 1842. M. Basse se prononça en faveur de l'indemnité Pritchard, et soutint la politique de Guizot.

BASSENGE (JEAN-NICOLAS), député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif, né à Liège (Belgique), le 24 novembre 1758, mort à Liège le 16 juillet 1811, était fils de Marie-Gertrude Legrand et de Thomas Bassenge, procureur. Il fit ses études au collège de Visé (principauté liégeoise), dirigé alors par les oratoriens, puis s'essaya dans la littérature par une épître à *Raynal*, imbues des idées philosophiques du temps. Il vint en France, et séjourna à Paris de 1781 à 1785. Promoteur, à son retour en Belgique, de la *Société patriotique*, il attira sur lui l'animadversion du gouvernement et de l'échevinage de Liège et dut se réfugier quelque temps à Cologne, puis il rentra dans la lutte, devint le principal rédacteur (février 1789) du journal *l'Avant-Coureur*, publié aux portes de Liège, mais sur terre impériale; enfin, au lendemain de l'insurrection du 17 août, entra au conseil municipal de sa ville natale. Mais la réaction arriva; poursuivi, en 1790, avec les autres membres du parti patriote, et abandonné par les puissances germaniques, Bassenge prit encore le chemin de l'exil; il se retira à Givet, puis à Bouillon, et se tournant du côté de la France, accepta (1792), après la bataille de Jemmapes et la conquête de Liège par nos soldats, les fonctions de secrétaire du conseil municipal de Liège, puis celles de vice-président de l'Assemblée provinciale provisoire (février 1793), dont la présidence avait été confiée au patriote Fabry. Chargé de présider la dernière séance de cette Assemblée, il ne quitta Liège que lorsque l'évacuation en était déjà commencée (4 mars). Proscrit une fois de

plus, il rédigea et présenta à la Convention le vœu de réunion à la France (avril); mais, ayant signé avec plusieurs de ses amis une lettre de sympathie au ministre Lebrun, frappé en même temps que Vergniaud et les autres Girondins, il eut des démêlés avec les montagnards liégeois les plus ardents, fut arrêté comme suspect et relâché seulement quelques jours avant le 9 thermidor. Reprenant alors son influence dans le pays, il se livra à d'incessantes démarches auprès de la Convention afin d'obtenir la réunion définitive du pays de Liège à la France. Elle ne fut décidée que le 9 vendémiaire an IV. Nommé, vers la même époque, procureur de la Commune, avec Hyacinthe Fabry et Henkart comme substitués, il présida la *fête de la réunion* donnée en l'honneur de la France, fut ensuite un des cinq administrateurs que l'arrêté du 27 brumaire, donna au département de l'Ourthe, et reçut de ses concitoyens, le 24 germinal an VI, le mandat de député de ce département au conseil des Cinq-Cents. Plus tard, il fit partie également du Corps législatif (an VIII), mais ne tarda pas à en être écarté, bien qu'il eût applaudi au coup d'Etat de brumaire, à cause de ses velléités d'opposition, et de sa collaboration avec Guinguene et Amoury Duval à la *Décade philosophique*. Après cette exclusion, il rentra dans la vie privée et exerça les fonctions de bibliothécaire jusqu'à l'époque de sa mort.

BASSENGE (JEAN-THOMAS-LAMBERT), frère du précédent, député au Corps législatif du premier Empire, né à Liège (Belgique), le 30 juillet 1767, mort à Epinal (Vosges) en 1821, embrassa, comme son frère aîné, les principes de la Révolution, et s'enrôla dans un corps de volontaires qui s'était formé pour défendre contre l'armée des princes le territoire national. Exilé à Cologne, il fit ensuite partie du conseil municipal élu en janvier 1793, puis de l'Assemblée provinciale provisoire. Après les désastres éprouvés par Dumouriez et l'évacuation de Liège par les Français, il se rendit à Paris, ainsi que plusieurs de ses compatriotes, et partit comme volontaire pour la Vendée; il en revint quelque temps avant la bataille de Fleurus. L'année suivante, il eut un différend avec le comité de surveillance de Liège à propos d'une lettre de son frère contre le maintien du maximum et la contribution d'un million de livres en numéraire. Les détails de l'interrogatoire qu'il subit nous apprennent qu'il était alors attaché à l'armée du Nord en qualité de chef de division des transports militaires. Fondateur du *Courrier du département de l'Ourthe*, il lutta d'abord dans cette feuille contre la réaction thermidorienne; mais en décembre 1795, il accepta un siège dans le conseil municipal institué alors, puis se rallia à Bonaparte, et, après avoir été (1802) sous-préfet de Malmédy, fut, le 18 frimaire an XII (1804), nommé par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour le département de l'Ourthe. Son mandat lui fut renouvelé le 2 mai 1809; il le remplit jusqu'en 1811. Revenu dans son pays à cette époque, il occupa dans l'administration des tabacs un poste assez élevé, garda cet emploi après 1814, quand le traité de Paris eut enlevé la Belgique à la France, et termina son existence dans le département des Vosges.

BASSETIÈRE (JEAN-BAPTISTE-HENRI-ÉDOUARD, MORISSON DE LA), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1876 à 1885, né à Saint-Julien-des-Landes (Ven-

dée), le 9 mars 1825, mort à Saint-Julien-des-Landes, le 23 octobre 1885. Riche propriétaire vendéen, très attaché à la cause royaliste et catholique, il fut porté sur la liste conservatrice de la Vendée, le 8 février 1871, et élu représentant à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 8, par 50,221 voix (66,286 votants, 102,701 inscrits). Il alla siéger à l'extrême-droite, coopéra à toutes les tentatives de restauration monarchique et vota : 1^{er} mars 1871, *pour* les préliminaires de paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers; 24 juin, *pour* l'arrêt contre les enterrements civils; 20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs de Mac-Mahon; 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège.

Il fut de ceux des membres de la droite qui contribuèrent, le 16 mai 1874, au renversement du ministère de Broglie, et, dès lors, il fit partie le plus souvent de la minorité, refusant de se rallier, comme un grand nombre de ses collègues de la droite, à la République constitutionnelle dont on préparait l'établissement. Il repoussa en effet, le 30 janvier 1875, l'amendement Wallon, ainsi que l'ensemble de la Constitution, le 25 février de la même année. M. de la Bassetière fut membre, dans l'Assemblée nationale, de plusieurs commissions politiques importantes, notamment de la commission des Trente et de celle qui elabora la loi sur les conseils généraux. Les élections du 20 février 1876 le renvoyèrent à la Chambre des députés; il y représenta la 1^{re} circonscription des Sables-d'Olonne, avec 6,922 voix, sur 11,808 votants et 16,690 inscrits; son concurrent républicain, M. Frumneau, avait obtenu 4,657 voix. Avec la minorité monarchiste, il vota : *contre* l'amnistie, *contre* les projets de loi nouveaux, déposés par le gouvernement sur la collation des grades et sur l'élection des maires, *pour* les prérogatives du Sénat en matière de budget, *contre* l'ordre du jour Laussedat sur les menées ultramontaines, enfin *contre* l'ordre du jour présenté par les gauches réunies en réponse à l'acte du 16 mai, et qui fut voté par 303 députés. Candidat officiel du gouvernement après la dissolution de la Chambre, il fut réélu par 7,476 voix (13,638 votants, 17,336 inscrits), contre MM. Garnier (4,581 voix) et Pugliesi-Conti (1,470). Dans cette nouvelle législature, M. de la Bassetière ne cessa de refuser son vote aux projets émanés, soit de la gauche, soit de l'initiative gouvernementale, se prononça encore *contre* l'amnistie, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* les lois sur la liberté de réunion et la liberté de la presse, *contre* le rétablissement du divorce, etc. Il s'opposa opiniâtement (mars 1880) aux mesures arrêtées par le ministère, d'accord avec la majorité parlementaire, à l'égard des congrégations religieuses non autorisées, et à la séance du 16, il protesta énergiquement à la tribune contre l'exécution prochaine de ses mesures. Comme il déclarait, à ce propos, que les républicains s'apprétaient à renier leurs principes libéraux pour faire appel à la force, toute la gauche l'interrompit pour lui crier : *à la loi!* et le président intervint à son tour pour inviter l'orateur à ne pas se servir d'une pareille expression. M. de la Bassetière termina par un parallèle entre la France persécutrice des congrégations et l'Allemagne négociant avec le Saint-Siège. Il s'attira une très vive réplique de M. Madier de Montjau.

M. de la Bassetière fut encore réélu le 21 août 1881, avec 7,027 voix, sur 12,739 votants et 17,816 inscrits, contre 5,362 voix à M. Marcel Garnier; toujours hostile à toutes les propositions de la gauche, il continua de combattre à l'extrême-droite de l'Assemblée, pour les mêmes doctrines politiques et religieuses. Après le rétablissement du scrutin de liste, il avait figuré avec succès, aux élections du 4 octobre 1885, parmi les candidats conservateurs et royalistes du département de la Vendée; mais, élu le 1^{er} sur 7, avec 51,887 voix, sur 92,162 votants et 120,430 inscrits, il eut à peine le temps de prendre séance et mourut aussitôt.

BASSETIÈRE (MARIE-JOSEPH-LOUIS MORISSON DE LA), fils du précédent, membre de la Chambre des députés, né à Saint-Julien-des-Landes (Vendée), le 24 mai 1857. Docteur en droit, il fut élu, le 6 décembre 1885, député de la Vendée, en remplacement de son père, par 47,751 voix sur 84,115 votants et 119,618 inscrits, contre M. Léon Bienvenu, ancien député, candidat républicain, qui obtint 35,541 suffrages. Il siégea, comme son père, à la droite monarchique, et vota constamment avec ce groupe, sans prendre la parole. Dans la dernière session, il s'est prononcé : 11 février 1889, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal; 14 février, *pour* l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles; 14 mars, *contre* la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes; 2 avril, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; 4 avril, *contre* la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

BASTARD-D'ESTANG (DOMINIQUE-FRANÇOIS-MARIE, COMTE DE), pair de France, né à Nogaro (Gers), le 31 octobre 1783, mort à Paris, le 23 janvier 1844, descendait d'une ancienne famille noble, originaire au XI^e siècle du comté nantais, et était fils de Jean comte de Bastard d'Estang, chevalier d'honneur près la Cour souveraine des aides et finances de Montauban, et d'Elisabeth de Villeneuve-Lévis, fille du marquis de Villeneuve-Lévis, baron des États de Languedoc. Il débuta comme avocat, fut nommé conseiller-auditeur à la Cour d'appel de Paris, puis conseiller à la même cour en 1810. Ayant voté contre l'acte additionnel des Cent-Jours, non seulement il conserva son poste sous la Restauration, mais encore passa, en septembre 1815, président à la Cour de Paris, et, le 25 octobre suivant, premier président à la Cour royale de Lyon. Nommé pair de France, le 5 mars 1819, il fut chargé, après l'assassinat du duc de Berri, de l'instruction du procès de Louvel (1820). Le roi le créa baron, le 3 novembre 1820, et le nomma président de la Chambre criminelle à la Cour de cassation, le 10 juin 1829. En 1830, rapporteur du procès des ministres, il accomplit cette tâche délicate avec une courageuse modération; il a laissé une réputation méritée d'intégrité et de savoir. Conseiller général dans le département de la Loire en 1833, il fut nommé vice-président de la Chambre des pairs en 1837, et mourut grand-officier de la Légion d'honneur.

BASTARD-D'ESTANG (ADÉLAÏDE-PHILIBERT-MARTHE-VICTOR, VICOMTE DE), frère du précédent, député de 1832 à 1837, né à Nogaro (Gers), le 16 novembre 1785, mort à Barsac (Gironde), le 1^{er} janvier 1875, embrassa la carrière des armes, entra, en 1807, dans le corps